



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Préambule

Depuis 1996, et la loi n°95-101 du 2 février 1995 sur le renforcement de la protection de l'environnement et celui de l'information des usagers (dite loi Barnier), qui modifie le code des communes, les maires et présidents d'intercommunalités ont l'obligation d'élaborer un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (article 73).




Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information des usagers sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Cette obligation réglementaire ne souffre d'aucune exception, que la compétence ait été transférée en partie ou en totalité à un établissement public de coopération intercommunale, que la gestion ait été déléguée ou non à une entreprise privée.

Un décret (n°95-635 du 6 mai 1995 publié au JO du 7 mai 1995) est ensuite venu en préciser les modalités et le contenu.

Les arrêtés du 2 mai 2007 et du 2 décembre 2013 définissent les données et indicateurs de performances devant figurer dans ces rapports annuels. Dans le présent rapport, ces informations sont surlignées en bleu.

Afin de faciliter la reconnaissance des indicateurs, le présent modèle associe une icône à chacune des compétences d'un service d'eau potable :

- | | | |
|--------------|---|---|
| production |  | La mission de production consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre le captage, l'adduction d'eaux brutes, le traitement et le pompage en sortie d'usine jusqu'au(x) compteurs (s) de mise en distribution et/ou de vente en gros. Cette mission peut inclure une mission de transfert. |
| transfert |  | La mission de transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production (ou à défaut, depuis la sortie du prélèvement) jusqu'à des points de livraison de vente en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis. |
| distribution |  | La mission de distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert. |

Grâce à ces indicateurs, les collectivités disposent d'un état des lieux précis de leurs réseaux d'eau et d'assainissement et d'un suivi de leurs évolutions. Ils ont également la possibilité de planifier les interventions nécessaires pour maintenir ou atteindre un bon niveau de performance.

Les prix et performances des services sont progressivement renseignés dans une base de données nationale qui constitue l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement.

Le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement doit obligatoirement être mis à la disposition du public dans les communes ou EPCI de plus de 3 500 habitants.

Afin de faciliter la connaissance de la nature et du niveau de l'offre de service public par la population et engager un vrai dialogue sur la modernisation et l'amélioration du service, j'ai souhaité l'insertion de ce rapport sur notre site internet www.ca-ajaccien.fr accompagné d'un espace permettant aux usagers de poser toutes les questions qu'ils jugeraient utiles et nécessaires, et la mise à disposition du public dans toutes les communes de la Communauté d'agglomération.

Stéphane SBRAGGIA

Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

Maire d'Ajaccio

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d’abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2021.....	6
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Achats d’eaux traitées	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l’exercice	8
1.6.5.	Autres volumes.....	8
1.6.6.	Volume consommé autorisé	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarification de l’eau et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d’eau type (D102.0)	9
2.3.	Recettes.....	10
3.	Indicateurs de performance	11
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	12
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	13
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	13
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	14
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	14
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (P107.2)	14
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	15
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	16
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	16
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	16
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	17
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	17
4.	Financement des investissements	18
4.1.	Branchements en plomb.....	18
4.2.	Montants financiers.....	18
4.3.	État de la dette du service	18
4.4.	Amortissements	18
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau.....	19
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	19
6.	Evènements 2021 et Perspectives	20
6.1.	Evènements 2021	20
6.2.	Point sur les travaux du contrat de concession	21
6.3.	<i>Perspectives</i>	22
7.	Tableau récapitulatif des indicateurs	24

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : C.A.P.A.
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : principal
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Afa, Ajaccio, Alata, Appietto, Cuttoli-Corticchiato, Peri, Sarrola-Carcopino, Tavaco, Valle-di-Mezzana, Villanova
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui,..... Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en concession de service public

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Compagnie des Eaux et de l'Ozone (Kyrnolia)
- Date de début de contrat : 04/12/2017
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2029
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 2
- Avenant 1 : Tarification des EHPAD, Suppression de la cartographie en classe A, Protection des données personnelles
- Avenant 2 : Transfert du contrat CEO vers CEO Corse

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **88 893** habitants au 31/12/2021 (88 508 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **46 559** abonnés au 31/12/2021 (45 782 au 31/12/2020).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 106,26 abonnés/km au 31/12/2021 (105,45 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,91 habitants/abonné au 31/12/2021 (1,93 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 110,33 m³/abonné au 31/12/2021. (107,69 m³/abonné au 31/12/2020).

1.5. Eaux brutes

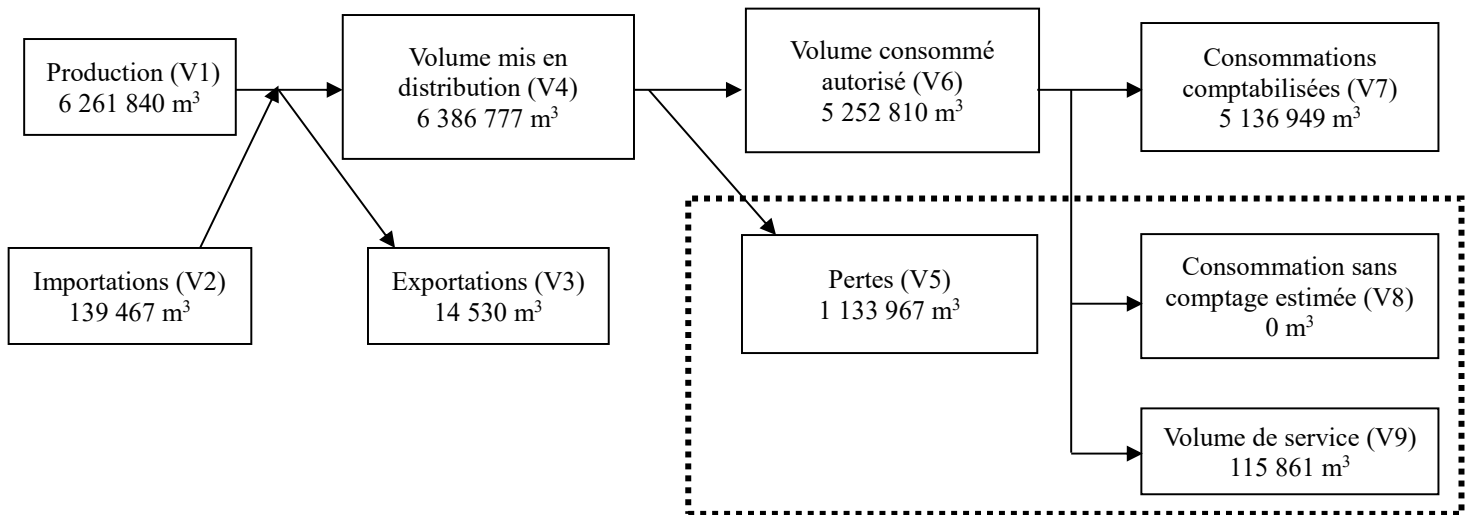
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève **7 605 959** m³ pour l'exercice 2021 (7 175 674 pour l'exercice 2020).

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



1.6.2. Production



Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Bassin de compensation d'OCANA	4 670 552	4 912 546	60
Forage du Prunelli N°1	299 803	317 225	80
Forage du Prunelli N°2	299 803	317 225	80
Puit de Baleone	299 803	317 225	80
SARROLA Forage Piataniccia 1	149 576	119 639	80
SARROLA Forage Piataniccia 2	149 576	119 639	80
SARROLA – Forage Mandriolo 1	2 749	2 160	60
SARROLA – Forage Mandriolo 2	2 749	2 160	60
SARROLA – Piana di a Sarra	6 850	6 910	80
SARROLA - Forcale	1 712	1 728	80
SARROLA - Viducciu 1	3 425	3 455	60
SARROLA - Viducciu 2	3 425	3 455	60
SARROLA - Acquamatra	6 850	6 910	80
VALLE DI MEZZANA - Tre Funtana	55 401	48 894	60
VALLE DI MEZZANA – Forage I Casili	0	0	80
CUTTOLI - Caracutu	8 765	6 566	80
CUTTOLI - Revanu	1 315	985	80
CUTTOLI – Vattoni 1	6 574	4 924	80
CUTTOLI - Vattoni°2	4 383	3 283	80
CUTTOLI - Fureddi	10 956	8 207	80
CUTTOLI - Cadarzzi	7 889	5 909	80
CUTTOLI - Ghjarghjoni	8 765	6 566	80
CUTTOLI Forage I Castagni	0	0	80
TAVACO – Pizzine 1	1 971	1 963	80
TAVACO - Pizzine 2	2 111	2 104	80
TAVACO - Pizzine 3	2 815	2 805	80
TAVACO – Forage du lavoir	8 864	9 565	80
PERI – Funtana di u Banditu	23 471	23 762	80
SARROLA Forage Trinité ou Haut Carcopino	4 602	5 782	0
Achat eau	158 500	139 467	80
Total du volume produit (V1)	6 174 739	6 401 316	—

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	158 500	139 467	-12%	60

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	4 930 091	5 136 949	4,2%
Total vendu aux abonnés (V7)	4 930 091	5 136 949	4,2%
Total vendu à d'autres services (V3)	13 158	14 530	10,4%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	16 800	16 800	0%
Volume de service (V9)	138 059	115 861	-16,1%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	5 084 950	5 252 810	3,3%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 438,18 kilomètres au 31/12/2021 (434,15 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	50,80 € au 01/01/2021
	53,49 € au 01/01/2022

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Tarifs au 01/01/2021		Tarifs au 01/01/2022	
	Prix unitaires	Total €	Prix unitaires	Total €
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle (€/an)	17,41	17,41	17,58	17,58
Part proportionnelle (€/m ³)	0,2787	33,44	0,2814	33,77
Montant €HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité		50,85		51,35
Part du délégataire				
Part fixe annuelle (€/an)	39,82	39,82	41,69	41,69
Part proportionnelle 0-30 m ³ (€/m ³)	0,9546	28,64	0,9995	29,99
Part proportionnelle 31 -150 m ³ (€/m ³)	1,0280	92,52	1,0763	96,87
Part proportionnelle au-delà de 150 m ³ (€/m ³)	1,3727	0	1,4372	0
Montant €HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire		160,98		168,55
Taxes et redevances				
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau) (€/m ³)	0,048	5,75	0,04	4,80
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau) (€/m ³)	0,28	33,60	0,28	33,60
TVA 2,1%		5,27		5,42
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³		44,62		43,82
Total €TTC		256,45		263,72
Prix €TTC au m³		2,14		2,20

2.3.Recettes



Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 8 187 461 € (8 109 038 € au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	272	18	236	1
Paramètres physico-chimiques	273	2	237	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	93,4%	99,6%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	99,3%	100%

Les non-conformités identifiées par commune sont dues aux causes suivantes :

Commune	Cause	Actions correctives entreprises et réalisées
Valle di Mezzana – Fontaine Poggiale 05/02/2021	Bactériologie – origine indéterminée	Analyse collilert conforme le 09/02/2021 Contre analyse ARS conforme le 10/02/2021

En cas d'analyse non-conforme suite aux contrôles effectués par l'Agence Régionale de Santé, Kyrnolia met en œuvre des actions correctives et effectue une contre analyse pour s'assurer du retour à la normale.

Par ailleurs, Kyrnolia assure un autocontrôle régulier de l'eau en effectuant ses propres prélèvements et en appliquant la même démarche en cas de non-conformité.

La filière de traitement de l'eau de l'usine de la Confinia à Ajaccio permet un traitement complet de l'eau brute.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	95%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	99

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	82,3 %	82,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	32,17	32,93

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 7,9 m³/j/km (7,8 en 2020).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 7,1 m³/j/km (6,8 en 2020).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas

comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	4,173	3,415	1,540	0,875	1,127

Au cours des 5 dernières années, 10,24 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,51% (0,56 en 2020).

Les principales opérations de renouvellement en 2021 ont concerné :

- Ajaccio – Ricanto : 280 ml
- Alata – Ranuchietto : 160 ml
- Alata – Cardiglione : 120 ml
- Sarrola Carcopino– Conduites eaux brutes Piataniccia : 50 ml
- Tavaco - secteur du cimetière : 220 ml
- Valle di Mezzana – Casile : 95 ml
- Villanova – Village : 122 ml

Le plan France Relance a permis à la CAPA d'être aidée financièrement sur des opérations de renouvellement de réseaux.

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 56,4% (80% en 2020).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, 38 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (89 en 2020), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0,82 pour 1 000 abonnés (1,94 en 2020).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2020).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	5 220 071	4 663 107
Epargne brute annuelle en €	1 170 098	1 859 698
Durée d'extinction de la dette en années	4,5	2,6

Pour l'année 2021, la durée d'extinction de la dette est de ans (4,5 en 2020).

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	770 551	739 664
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	22 710 901	21 204 615
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2020	3,39	3,49

Pour l'année 2021, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2020 est de % (3,39 en 2020).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 17

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le taux de réclamations est de pour 1000 abonnés (0,66 en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Sur le territoire de la CAPA, le nombre de branchements en plomb est estimé à 950. Leur renouvellement est prévu dans le nouveau contrat de concession (cf. chapitre 5)

4.2. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 415 019	722 644

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	5 220 071	4 663 107
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	532 912
	en intérêts	81 449

4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 1 109 758 € (1 082 900 € en 2020).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

70 770 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0138 €/m³ pour l'année 2021 (0,0141 €/m³ en 2020).

6. Evènements 2021 et Perspectives

6.1. Evènements 2021

Schéma directeur d'eau potable

La CAPA a confié aux bureaux d'études Artelia et Sixence Concrete la réalisation du schéma directeur d'eau potable.

Avec cette étude, la collectivité dispose d'un document fixant les grandes orientations pour les 15 années à venir.

Cette étude s'est déroulée en 4 phases :

- Un recueil de données
- Le diagnostic du génie civil des installations
- L'analyse du fonctionnement et la modélisation du réseau
- Une proposition d'un programme de travaux.

Ce schéma directeur a été approuvé par le conseil communautaire 22 novembre 2021.

Les principales conclusions sont :

- Des installations répondant globalement bien aux besoins actuels
- La nécessité de mettre en place des solutions pour faire face au réchauffement climatique et aux sécheresses telles que celle de 2017 (nécessité de transporter de l'eau par camion à Sarrola Carcopino, Tavaco et Valle di Mezzana) : réalisation d'interconnexion entre ces villages et les réseaux de la plaine.
- Une ressource principale représentant 80% de la production sans secours en cas d'incident
- Des ouvrages dont le génie civil est vieillissant nécessitant des réhabilitations
- Une vigilance particulière sur les ressources de l'usine de production d'eau potable de la Confina : en période de pointe et sans réduction de consommation, la marge du ratio ressources/besoins sera très faible.
- La proposition d'un programme de travaux de 60M€ sur 15 ans (hors renouvellements et extensions)

Extension de réseaux

La CAPA a réalisé des extensions de réseaux. Les principales sont les suivantes :

Ajaccio – Chemin de la fontaine : 100 ml
Alata – Chemin des Moulins : 250 ml
Alata – San Andrea : 185 ml
Peri - Panganaghju : 90 ml
Tavaco - secteur du cimetière : 370 ml
Villanova – desserte hameau Saliccia : 2865 ml

Qualité de l'eau

Prélèvements

A la suite des analyses non conformes fin 2020, Kyrnolia, en accord avec l'Agence Régionale de Santé et le Laboratoire U Pumonte, a installé de nouveaux points de prélèvements afin de pouvoir réaliser les analyses dans de bonnes conditions et ne plus intervenir chez des privés pour prélever l'eau.

Puits de Baléone

Cette ressource est une des 4 plus importantes de la CAPA. L'ouvrage se colmate progressivement et la production diminue. En 2021, Kyrnolia a constaté l'arrivée d'eau chaude dans le puits et craint de prélever des eaux venant de la Caldaniccia. L'ouvrage a été mis à l'arrêt.

En étude doit être réalisée pour s'assurer, dans un premier temps, que l'eau prélevée vient bien de la nappe de la Gravona et non de la source de la Caldaniccia. Si c'est le cas, il conviendra de définir comment réhabiliter l'ouvrage.

Difficultés d’approvisionnement

Intervention EDF à Ocana

EDF a travaillé sur les turbines placées en amont de la retenue de compensation d'Ocana. L'alimentation de la retenue n'était plus assurée que par une seule turbine. L'intervention a duré du 31/08/2021 au 18/03/2022.

La turbine restante permettait d'assurer les besoins en pointe OEHC + CAPA soit 1800 m³/h (900 m³/h pour la CAPA et 900 m³/h pour l'OEHC)

Pour se prémunir contre tout risque de panne de la dernière turbine, la CAPA et l'OEHC ont mis en place un dispositif de pompage permettant d'alimenter le bassin de compensation depuis le Prunelli soit 1000 m³/h puisqu'EdF était en mesure de fournir 800 m³/h même en cas de problème sur la turbine en service.

Deux pompes ont été installés à l'amont du seuil avec un système de canalisation permettant d'alimenter la retenue de compensation.

Une convention a permis de partager les travaux et les coûts entre la CAPA et l'OEHC.

Villanova

A la suite d'un incendie sur le secteur de la Cinarca et les coupures d'électricité induites, l'alimentation de la commune de Villanova ne pouvait plus être assurée normalement. Le concessionnaire a utilisé des groupes électrogènes mobiles pour remettre en service les installations de pompage. Des rotations de camions citernes ont également été mises en œuvre pour accélérer le remplissage des réservoirs et réduire la durée des coupures d'eau.

Plaine de Cuttoli Cortichiatto

Lors de l'incendie du mois d'août à Cuttoli Cortichiatto, les pompiers ont fortement sollicité les réservoirs de la plaine pour s'approvisionner en eau.

Cet incendie s'est produit au moment où les consommations d'eau sont importantes. Les installations de ce secteur étant en limite de capacité, Kyrnolia a augmenté les capacités de pompage et effectué des rotations de camions citernes pour éviter les coupures d'eau. Des arrêtés de restriction des usages de l'eau ont été pris par les communes de Cuttoli Cortichiatto et Bastelicaccia.

6.2.Point sur les travaux du contrat de concession

Mise en place d'un système de télérelève

Le contrat de concession comprenait le déploiement d'un dispositif de télérelève sur 3 ans.

Le principe de fonctionnement est le suivant : le compteur envoie les données (index des compteurs) vers un relais/répéteur. Ce dernier transfère les informations vers une passerelle ou concentrateur, installé en général sur les réservoirs d'eau potable ou le réseau de communication d'un autre opérateur, qui les envoie vers le superviseur du concessionnaire. Ce dernier traite les données et les met à disposition de l'utilisateur via internet. Le dispositif permet ainsi à l'utilisateur de connaître sa consommation en temps réel et d'être informé en cas de consommation anormale.

Ce dispositif permet également d'établir les factures sur la base de consommations réelles et non des estimations lorsque les compteurs sont inaccessibles, d'améliorer le rendement du réseau ou encore de détecter les retours d'eau susceptibles de polluer le réseau.

Cette mise en place de la télérelève a nécessité de renouveler les 45 000 compteurs du territoire par des compteurs « intelligents » équipés de têtes émettrices et mettre en place un réseau de communication.

Fin 2021, 94% des compteurs sont renouvelés. Des compteurs situés à l'intérieur des immeubles n'ont pas pu être remplacés. Le concessionnaire effectue les démarches pour accéder à ces compteurs (mail, courrier, téléphone, porte à porte).

La société Birdz, prestataire du concessionnaire, a créé un réseau de communication sur les communes d'Afa, Appietto, Cuttoli Corticchiato, Peri, Sarrola Carcopino, Tavaco, Valle di Mezzana et Villanova. Il utilise majoritairement un réseau existant pour les communes d'Ajaccio et Alata.

La société Birdz a installé des passerelles / concentrateurs sur les ouvrages d'eau potable, réservoirs essentiellement. Une convention a été signée avec la CAPA pour autoriser ces installations.

Une information des usagers a été effectuée début 2021. Le service est actuellement opérationnel.

Le montant de l'opération est de 8,5 M€, intégré dans le prix de l'eau potable.

Etude stockage du chlore à la l'usine de production d'eau potable de la Confina

Le chlore est un produit dangereux. Il doit être transporté sur l'île avec des bateaux adaptés. Les livraisons sont donc limitées, par conséquent, il est indispensable de disposer d'un minimum de stock.

Lors de sa construction, l'usine de la Confina a fait l'objet d'une déclaration pour le chlore. Il s'avère que les quantités présentes sur le site (plus de 500 kg) nécessitent une autorisation. Comme le prévoyait le contrat de concession du service de l'eau potable, Kyrnolia a fait réaliser des études pour régulariser la situation. Un dossier d'analyse au cas par cas a été déposé en 2018, le dossier d'autorisation a été déposé en 2019. En 2020 le concessionnaire a apporté des précisions suite aux questions posées par les services de l'état sur le dossier et effectué les travaux d'amélioration : modification de la zone de stockage, installation de détecteur de fuite de chlore.

Le dossier de DUP a été déposé en 2021. L'enquête publique a été réalisée et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. L'arrêté préfectoral d'autorisation est attendu en 2022.

Bornes Moneca

Le contrat de concession prévoit l'installation de 29 bornes de puisage d'eau potable à destination des entreprises, collectivités prélevant actuellement de l'eau sur les poteaux incendie.

Ces bornes permettent de protéger le réseau d'eau potable contre les retours d'eau, les coups de bélier, de comptabiliser et facturer l'eau prélevée.

Les sociétés d'hydrocurage ont été sollicitées pour définir les sites d'implantation répondant le mieux à leurs besoins. Des réunions ont également été menées avec la ville d'Ajaccio dans ce but. Les 4 premières bornes ont été installées : Station d'épuration de Campo dell Oro, Quai des Torpilleurs, Croix d'Alexandre et aux Haras.

Branchements plomb

Kyrnolia a poursuivi la suppression des branchements en plomb. Fin 2021, 91 branchements ont été renouvelés ou supprimés, principalement à l'occasion de travaux de voirie. Cette activité doit monter en puissance pour atteindre 950 branchements renouvelés d'ici 2029.

6.3. Perspectives

Schéma directeur d'eau potable

Le schéma directeur a été présenté à chaque communes début 2022.

Les études des premières opérations débuteront en 2022 : réhabilitation du puits de Baléone, interconnexion entre les réseaux de la Confina et celui de Piataniccia, construction de réservoirs à Alata et Villanova, réhabilitation de réservoirs

Les travaux de renforcement de la desserte en eau de la route des Sanguinaires ont débuté en 2022. Ils permettront de bénéficier d'une pression plus importante et supprimer les surpresseurs desservant les immeubles les plus élevés.

Le renforcement des ressources de Piataniccia avec l'eau de l'usine de la Confina permettra ensuite de réaliser les interconnexions entre les réseaux des villages de Sarrola Carcopino, Valle di Mezzana et Tavaco avec celui de la plaine pour sécuriser leur alimentation en cas de sécheresse. Ces interconnexions nécessitent de renforcer au préalable

le réseau de la plaine de Mezzana. Les travaux s'échelonnent sur plusieurs années.

Des réservoirs devront également être construits sur le site de l'hôpital afin de sécuriser la desserte en eau du centre et de l'ouest de la ville. La modélisation du réseau a montré qu'en cas de rupture de l'alimentation des réservoirs existants, l'alimentation de certains secteurs de la ville pouvait être remise en cause en moins de 24 heures.

Enfin, la commune de Villanova pourra être alimentée avec l'eau de l'usine de la Confina à partir des réseaux situés au col du Pruno.

Ressource alternative

La retenue de compensation d'Ocana représente 80% de l'eau prélevée pour alimenter la CAPA. En cas d'incident sur cette ressource, l'alimentation en eau d'une grande partie de la CAPA serait compromise.

Afin de palier à cette faiblesse du dispositif, la CAPA, en partenariat avec l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse, a engagé des études pour disposer d'une ressource alternative sur la Gravona.

Prise en rivière d'Ocana

La prise en rivière sur le Prunelli ne dispose pas des autorisations nécessaires vis-à-vis de la loi sur l'eau. Par ailleurs, elle est vétuste et impose à EDF de rejeter un débit important pour pouvoir prélever des volumes moins importants que dans le bassin de compensation.

La procédure d'autorisation de cette prise en rivière devra être engagée pour la régulariser.

7. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	88 508	88 893
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,14	2,2
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	93,4%	99,6%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,3%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	99	99
P104.3	Rendement du réseau de distribution	82,3%	82,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	7,8	7,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	6,8	7,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,56%	0,51%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	56,4%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0141	0,0138
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,94	0,82
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	4,5	2,6
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,39%	3,49%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,66	0,37